

2023/.....

Parafe

AFFICHÉ
LE 20.04.2023

DECISION N°24/2023

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MATERIEL MICRO-FOLIE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE ;

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du Conseil Municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que le groupement de commandes coordonné par l'établissement public de la Vilette permet à ses membres d'acquérir des kits Micro-Folie mobiles adaptés à l'activité et aux déplacements de la Micro-Folie ;

Considérant la volonté de la ville que la Micro-Folie puisse être installée dans différents lieux en fonction de la programmation et des publics visés ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'adhérer au groupement de commandes de la Micro-Folie.

Article 2 : de signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 14 AVRIL 2023

LE MAIRE,

JEAN FRANCOIS ONETO.

